

Communauté de communes Haute-Provence Pays de Banon

Compte-rendu du Conseil de Communauté Du vendredi 27 janvier 2017 à 14 h 00 à MANE

M. DEPIEDS, président par intérim, ouvre la séance et procède à l'appel des délégués communautaires.
Mme Marie Christine ALMERAS est désignée secrétaire de séance.

1 – ELECTION DU PRESIDENT

Mr DEPIEDS cède la présidence au doyen d'âge, Monsieur André BOUFFIER.
Deux assesseurs sont désignés : M. Philippe WAGNER et Mme Michèle BERTIN.
M. Jacques DEPIEDS et M. Philippe BRESSANGE sont candidats à la présidence.

Premier tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 39
- Bulletins blancs ou nuls : 1
- Suffrages exprimés : 38
- Majorité absolue : 20

Ont obtenu :

- Monsieur Jacques DEPIEDS : 24 voix
- Monsieur Philippe BRESSANGE : 14 voix

Monsieur Jacques DEPIEDS, est élu ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé Président, et est installé. Il remercie l'assemblée de lui avoir manifesté sa confiance et a une pensée pour ses collègues qui ont créé le district puis la Communauté de communes.

Mme Marie-Christine ALMERAS reste secrétaire de séance.

2 – CHARTE DE L'ELU LOCAL

Le Président donne lecture de la charte de l'élu local.

3 – FIXATION DU NOMBRE DE VICE-PRESIDENTS

M. DEPIEDS rappelle que le nombre de vice-présidents peut être fixé à 20% soit 8 vice-présidents et que l'on peut aller jusqu'à 30% soit 12.

Le Président propose de fixer le nombre de vice-présidents à 7.

L'assemblée est favorable à la majorité (26 voix pour, 11 voix contre et 2 abstentions) pour l'élection de 7 vice-présidents.

4 – ELECTION DES VICE-PRESIDENTS

Poste de 1^{er} Vice-Président :

Candidat : Monsieur Philippe WAGNER

Premier tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 30
- Bulletins blancs ou nuls : 8
- Suffrages exprimés : 22
- Majorité absolue : 12

A obtenu :

- Monsieur Philippe WAGNER : 22 voix

Monsieur Philippe WAGNER, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé 1^{er} Vice-Président et installé immédiatement.

Poste de 2^{ème} Vice-Président :

Candidate : Madame Michèle BERTIN

Premier tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 32
- Bulletins blancs ou nuls : 6
- Suffrages exprimés : 26
- Majorité absolue : 14

A obtenu :

- Madame Michèle BERTIN : 26 voix

Madame Michèle BERTIN, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamée 2ème Vice-Présidente et installée immédiatement.

Poste de 3ème Vice-Président :

Candidats : - Monsieur Claude PELLISSIER
- Monsieur Fabrice PAUL

Premier tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 39
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 39
- Majorité absolue : 20

Ont obtenu :

- Monsieur Claude PELLISSIER : 26 voix
- Monsieur Fabrice PAUL : 13 voix

Monsieur Claude PELLISSIER, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé 3ème Vice-Président et installé immédiatement.

Poste de 4ème Vice-Président :

Candidat : Monsieur Pascal DEPOISSON

Premier tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 35
- Bulletins blancs ou nuls : 8
- Suffrages exprimés : 27
- Majorité absolue : 14

A obtenu :

- Monsieur Pascal DEPOISSON : 27 voix

Monsieur Pascal DEPOISSON, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé 4ème Vice-Président et installé immédiatement.

Poste de 5ème Vice-Président :

Candidats : - Monsieur Gérard BURCHERI
- Monsieur Fabrice PAUL

Premier tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 38
- Bulletins blancs ou nuls : 3
- Suffrages exprimés : 35
- Majorité absolue : 18

Ont obtenu :

- Monsieur Gérard BURCHERI : 25 voix
- Monsieur Fabrice PAUL : 10 voix

Monsieur Gérard BURCHERI, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé 5ème Vice-Président et installé immédiatement.

Poste de 6ème Vice-Président :

Candidat : Monsieur Stéphane DELRIEU

Premier tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 34
- Bulletins blancs ou nuls : 8
- Suffrages exprimés : 26
- Majorité absolue : 14

A obtenu :

- Monsieur Stéphane DELRIEU : 26 voix

Monsieur Stéphane DELRIEU, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé 6ème Vice-Président et installé immédiatement.

Poste de 7ème Vice-Président :

Candidate : Madame Brigitte MOYA

Premier tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 33
- Bulletins blancs ou nuls : 7
- Suffrages exprimés : 26
- Majorité absolue : 14

Ont obtenu :

- Madame Brigitte MOYA : 25 voix
- Monsieur Fabrice PAUL : 1 voix

Madame Brigitte MOYA, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamée 7ème Vice-Présidente et installée immédiatement.

5 – MEMBRES DU BUREAU

Le Président suggère que tous les maires soient membres du bureau de la Communauté.

M. LAUDUN pense que 21 membres c'est trop important.

Mme WICART s'oppose à ce que ce soit seulement les maires qui soient membres.

Le Président précise que le maire peut se faire représenter par quelqu'un d'autre, par contre si c'est le maire qui est membre du bureau et qu'il est absent, il ne peut pas se faire représenter par une autre personne.

L'assemblée décide à la majorité moins une abstention que les maires soient membres du bureau sauf pour la commune de l'Hospitalet où c'est M. Nicolas LAPAILLE qui sera membre.

M. Louis LAUDUN quitte la séance et donne procuration à Mme Claude WICART.

6 – INDEMNITES

Le Président rappelle que l'indemnité est de 41,25 % de l'indice brut soit 1 577,52 €/ mois.

Il propose de prendre uniquement 53,63% de cette indemnité soit 846,02 € / mois.

Il rappelle que pour les vice-présidents, l'indemnité est de 40% de l'indemnité du Président soit 338,40 € /mois et que les membres du bureau peuvent avoir une indemnité s'ils ont une délégation.

L'assemblée adopte à la majorité moins 4 abstentions le montant des indemnités.

7 – DELEGATIONS

Le Président rappelle à l'assemblée qu'avec le changement de structure, des avenants vont devoir être passés pour les marchés publics et prestataires divers, c'est pourquoi l'assemblée doit accorder des délégations au Président afin de pouvoir rapidement prendre des dispositions d'administration, de sauvegarde et de conservation.

Mme REYNAUD demande que ces délégations soient votées au prochain conseil de communauté car certaines peuvent engager des dépenses et avoir des conséquences notamment les délégations 1, 3, 8, 9 et 10.

Le Président propose que ces délégations soient données pour 2 mois pour pouvoir pallier à l'urgence. Il limite les décisions concernant la passation des marchés à 50 000 € et supprime celle sur la réalisation de lignes de trésorerie.

L'assemblée décide à la majorité avec 26 voix pour, 10 voix contre et 3 abstentions d'accorder au Président les délégations proposées.

Séance close à 16h50

Mane, le 2 février 2017

Le Président de la Communauté de communes
Haute-Provence Pays de Banon,
Jacques DEPIEDS